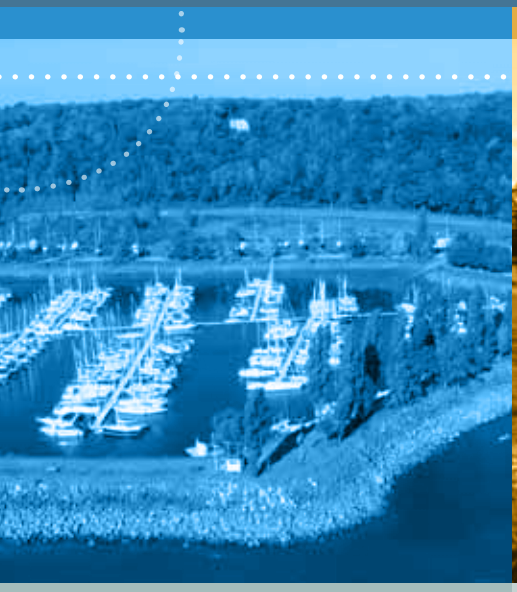
Élaboration d'une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent







Apports en eau

Sédiments contaminés

Accès au fleuve

Changements climatiques

Érosion côtière

Pollution agricole

Substances toxiques

Ressources halieutiques

Navigation durable

Espèces exotiques envahissantes

Milieux d'intérêt

Mémoire déposé par la
Communauté métropolitaine de Québec
auprès du gouvernement du Québec
et du gouvernement du Canada

8 octobre 2010

Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

TABLE DES MATIÈRES

4 Introduction

4 La Communauté métropolitaine de Québec

5 **Mandats et compétences**

6 **Le Saint-Laurent, une préoccupation constante**

7 La vision à long terme du Saint-Laurent qui devrait guider l'élaboration de l'Entente

8 Les orientations privilégiées par la CMQ et les résultats visés

8 **Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers**

10 **Améliorer l'accès public au Saint-Laurent**

10 **Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial**

11 **Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes**

12 **Évaluer la présence et les effets des substances toxiques, émergentes et pathogènes sur l'écosystème**

12 **Maintenir et promouvoir une navigation durable**

13 Les zones névralgiques du Saint-Laurent

13 Une préoccupation exclue : l'érosion

14 Conclusion

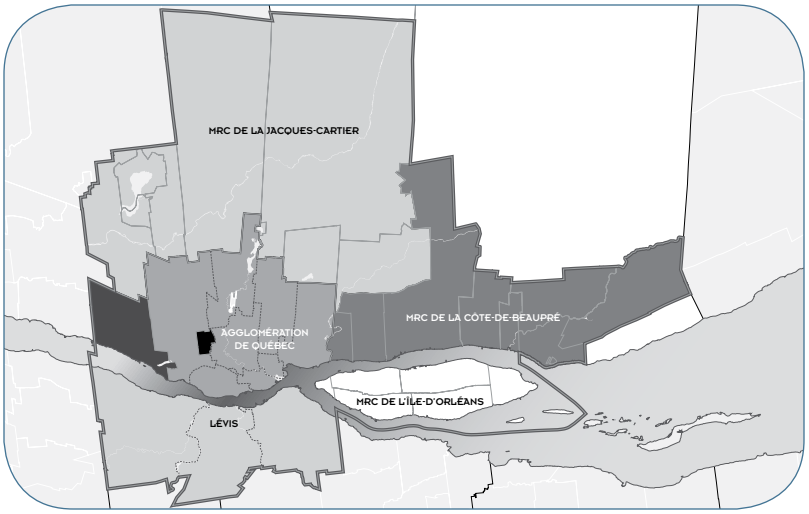
INTRODUCTION

Dans un document de consultation transmis à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) le 7 septembre dernier, les gouvernements du Québec et du Canada décrivent le contexte de l'élaboration de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent, précisent les grands paramètres de cette consultation et posent un certain nombre de questions aux organismes ciblés.

Les pages qui suivent le démontreront avec éloquence, la CMQ est grandement préoccupée par l'avenir de sa ressource eau et, de manière plus spécifique, par le fleuve Saint-Laurent lui-même, un atout économique, social et environnemental de premier plan pour l'ensemble des 744 000 citoyens de la région métropolitaine de Québec. La Communauté remercie donc les autorités responsables de cette consultation de l'avoir inclue dans la liste des organismes ciblés.

Résultat de nombreuses démarches et recherches, le présent mémoire trace d'abord un portrait rapide la CMQ, rappelle l'intérêt que porte l'organisation à l'égard de son fleuve, précise l'importance de ce dernier pour la Communauté métropolitaine puis répond aux questions posées dans le cadre du renouvellement de l'Entente Canada-Québec.

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC



Créée le 1er janvier 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) regroupe 28 municipalités comptant une population totale d'environ 744 000 habitants. De ces municipalités, 16 bordent directement le fleuve Saint-Laurent.

La Communauté métropolitaine de Québec est dirigée par un conseil composé de 17 élus municipaux provenant de l'agglomération de Québec (9), de la Ville de Lévis (5) et des trois municipalités régionales de comté (MRC) comprises sur son territoire, à savoir La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île-d'Orléans (3). Le maire de Québec en est le président et la mairesse de Lévis la vice-présidente. Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions y soient prises dans un contexte de consensus qui favorise l'émergence d'un véritable esprit métropolitain.

La Communauté métropolitaine de Québec constitue de ce fait le lieu privilégié de concertation politique pour la région métropolitaine de Québec, particulièrement en ce qui a trait aux enjeux couvrant les deux rives du Saint-Laurent.

Mandats et compétences

La CMQ a pour mandat de développer une cohésion des interventions des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui la composent. Les compétences obligatoires de la CMQ touchent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, le transport métropolitain, l'environnement et la planification de la gestion des matières résiduelles. En matière d'aménagement du territoire, la Communauté dispose également du pouvoir d'émettre des avis touchant les MRC de son territoire et celles qui lui sont limitrophes.

Par l'adoption de son projet de loi 58, le gouvernement du Québec confirmait, en juin 2010, la compétence de la Communauté métropolitaine en matière d'aménagement du territoire. Celle-ci a l'obligation d'élaborer et de maintenir en vigueur, en tout temps et pour l'ensemble de son territoire, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Le futur PMAD devra, dans une perspective de développement durable, définir les orientations, objectifs et critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.

Ces axes d'intervention amènent, sur une base régulière, la Communauté à poser des gestes qui peuvent avoir une influence directe sur la protection et l'aménagement des rives du Saint-Laurent, l'accès au fleuve, le transport maritime, la qualité de l'eau du Saint-Laurent et de ses tributaires, la protection du territoire agricole, la mise en valeur de sites d'intérêt écologique et patrimonial ainsi que le développement résidentiel, commercial et industriel de la région métropolitaine de Québec. La plupart de ces domaines d'intervention touchent directement les enjeux et orientations présentés dans le document de consultation sur l'élaboration de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.

En plus de poursuivre les activités régulières décrites ci-dessus, la CMQ intervient dans des dossiers stratégiques en lien avec les préoccupations de la future Entente. En voici quelques exemples :

- Le territoire de la CMQ couvre en partie ou en totalité huit bassins versants. La Communauté siège sur quatre organismes de bassins versants, à savoir ceux des rivières Saint-Charles, Jacques-Cartier, Montmorency et Chaudière.
- En adoptant, en septembre 2010, un règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency, la Communauté métropolitaine a concrétisé sa volonté de sécuriser l'approvisionnement en eau sur son territoire.
- La CMQ est depuis toujours très active dans le cadre des travaux menés par la Commission mixte internationale. Elle a d'ailleurs déposé, en 2008, un rapport dans le cadre des consultations publiques sur le nouveau plan de régularisation des niveaux d'eau du Lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.
- La situation géographique de la CMQ ainsi que la présence d'importantes infrastructures de transport des deux côtés du fleuve (port en eau profonde, chemins de fer nationaux, autoroutes nationales interconnectées au reste du continent, aéroport international, centre de transport intermodal rail-route, etc.) ont fait en sorte que l'organisation a été interpellée dans l'important dossier de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec. Cette initiative, lancée officiellement en juillet 2007 et orchestrée par Transports Canada, le ministère des Transports de l'Ontario et le ministère des Transports du Québec, visait à élaborer une stratégie d'intervention pour



ce corridor de commerce international. Cette stratégie orientera le financement des projets à même le fonds de 2,1 milliards de dollars alloué par le gouvernement fédéral pour les portes d'entrée et les passages frontaliers.

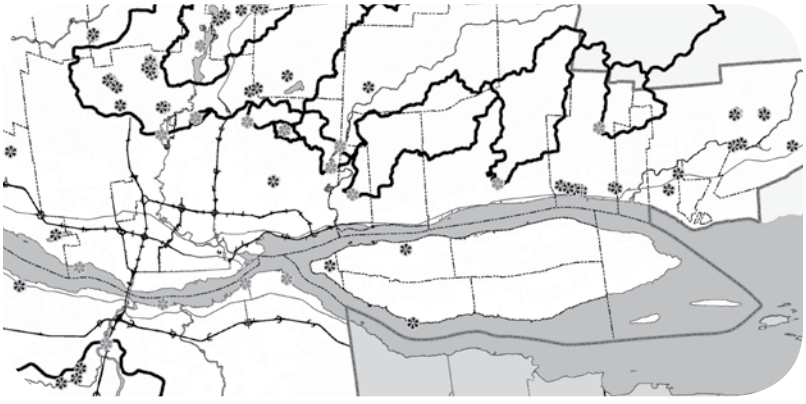
- La CMQ est un partenaire privilégié du Réseau des organismes de bassin d'Amérique du Nord (ROBAN). Elle a d'ailleurs, de manière concrète, appuyé financièrement l'établissement sur son territoire du siège social de cet organisme. Le ROBAN a pour mission de promouvoir la recherche et la pratique de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant auprès des organisations de bassin versant et autres groupes impliqués en gestion de l'eau en Amérique du Nord en mettant à leur disposition un réseau et des outils d'échange de compétences et d'expériences en Amérique du Nord et dans le monde.
- La CMQ est membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. C'est même à Québec, lors du congrès tenu en mai 2005 et organisé par la Communauté, qu'a été fondée l'Alliance. Il y a quelques mois, cette dernière s'est dotée de deux nouvelles ressources au Québec, soit une à Québec et l'autre à Montréal. Le président de la CMQ, monsieur Régis Labeaume, siège sur le conseil d'administration de l'Alliance et s'assure que les enjeux liés au Saint-Laurent sont mis à l'agenda de celle-ci. Ses démarches visent également à mobiliser le monde municipal québécois face aux enjeux liés au Saint-Laurent et à accroître la représentativité de l'Alliance au sein des villes québécoises riveraines du Saint-Laurent.
- La CMQ est également membre de la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) et siège sur son conseil d'administration.

Le Saint-Laurent, une préoccupation constante

La protection de la ressource « eau » et, de manière plus spécifique, la protection, la mise en valeur et l'utilisation durable du Saint-Laurent, constituent des préoccupations constantes au sein de la Communauté métropolitaine de Québec. Plusieurs facteurs expliquent cet intérêt.

- Le fleuve Saint-Laurent fait partie intégrante du quotidien des citoyens de la région métropolitaine de Québec. Chaque jour, environ 200 000 personnes (59 % rive nord; 41 % rive sud) et plusieurs commerces et entreprises utilisent l'eau du fleuve pour leurs besoins essentiels et pour leurs opérations.
- Quatre prises d'eau municipales, dont trois sont situées à Lévis (secteur de la Traverse, Saint-Romuald et Lauzon) et une à Québec (secteur Sainte-Foy), pompent plus de 100 000 m³ d'eau par jour dans le Saint-Laurent. Ce volume sera porté à environ 225 000 m³ par jour après le réaménagement des prises d'eau des secteurs de Sainte- Foy et de la Traverse. De plus, trois installations industrielles d'importance y ont leur propre prise d'eau, soit Papiers Stadacona, Ultramar et Abitibi-Consolidated.

Les prises d'eau



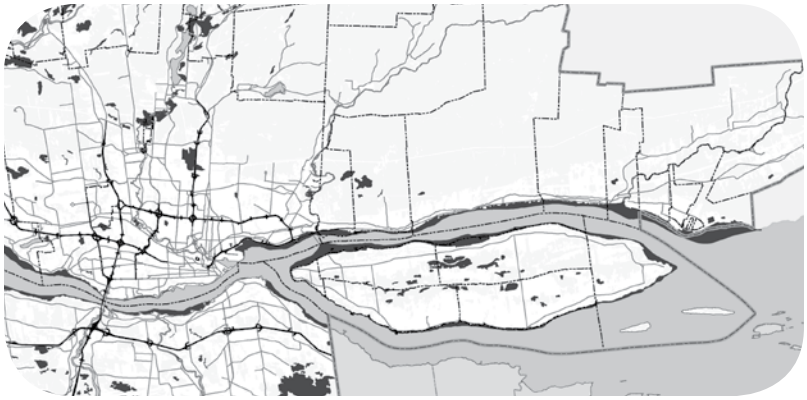
Type de prise d'eau : Prise d'eau souterraine Prise d'eau de surface

- Depuis toujours, le Saint-Laurent sert de voie de transport vers l'intérieur du continent. En 2008, plus de 27 M de tonnes de marchandises ont transité par le port de Québec, ce qui en fait le deuxième port en importance au Québec après celui de Montréal. Durant cette même période, 82 000 croisiéristes ont transité par le port de Québec.

- Sur le territoire de la CMQ, le Saint-Laurent constitue également un important espace récréatif. Pas moins de 6 marinas, 14 rampesde mise à l'eau et 6 quais publics permettent aux citoyens d'accéder au fleuve pour y pratiquer des activités nautiques. En ce qui a trait aux activités de contact avec l'eau, le kayak, la planche à voile, le kite surf et le dériveur sont pratiqués dans la baie de Beauport, à la plage Saint-Laurent et au parc nautique de Cap-Rouge.
- Au plan environnemental, le fleuve est une des constituantes clés du milieu naturel de la région métropolitaine de Québec. Important lieu de passage pour les oiseaux migrateurs et leur observation, le Saint-Laurent sert également d'assise à une multitude de milieux humides dont certains sont d'une importance capitale. Plusieurs espèces menacées ou en position précaire y ont en effet élu domicile.
- Situé à l'embouchure du Saint-Laurent, le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec constitue une porte d'entrée stratégique au continent.

Nous le verrons plus loin, tous ces éléments militent en faveur de la reconnaissance du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec comme « zone névralgique prioritaire », tel que proposé dans le document de consultation sur la nouvelle Entente.

Les milieux humides



LA VISION À LONG TERME DU SAINT-LAURENT QUI DEVRAIT GUIDER L'ÉLABORATION DE L'ENTENTE

En août 2005, le conseil de la CMQ adoptait un énoncé de vision stratégique du développement de son territoire. Intitulée *Bâtir ensemble une communauté plus forte*, cette vision se veut l'expression de la volonté commune des élus et des forces vives de la région métropolitaine de Québec de faire converger leurs actions pour construire ensemble une communauté plus forte.

Six grands chantiers ont clairement émergé des travaux de la Communauté. Pour chacun d'entre eux, des grands défis ainsi que des orientations stratégiques ont été retenus. Parmi les orientations stratégiques identifiées, plusieurs concernent la gestion de l'eau et le fleuve Saint-Laurent. Citons en quelques-unes :

- En s'appuyant principalement sur la gestion par bassin versant, préserver la ressource eau, tant en qualité qu'en quantité, afin d'en permettre l'utilisation à de multiples fins.
- Multiplier les points d'accès public au fleuve et aux autres plans d'eau de l'agglomération.
- Préserver la biodiversité du territoire, notamment par la préservation des milieux humides.
- Protéger et mettre en valeur les paysages.
- Encourager le développement en matière de transport maritime, ferroviaire et aérien.



Le samedi 19 juin dernier, 22 maires et une centaine de conseillers municipaux de la grande région de Québec ont participé à leur tour au Forum métropolitain 2010 organisé par la Communauté métropolitaine de Québec. Tous ont eu l'occasion d'exprimer leurs vues sur les moyens à emprunter pour faire de la région métropolitaine de Québec un territoire encore plus attractif, pour bâtir une région plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable et pour faire en sorte que les gestes posés le soient selon les principes du développement durable.

Pour chacun de ces défis, une série d'orientations a été retenue. Parmi les premières à l'être, les élus ont convenu de « Faire du fleuve et de son littoral un projet métropolitain et le promouvoir ». Cette préoccupation est donc centrale dans le désir exprimé par les élus municipaux d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire métropolitain.

La CMQ est d'avis que la gestion du fleuve Saint-Laurent doit inévitablement suivre le cadre de la Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL), c'est-à-dire une gestion éco systémique, holistique à l'échelle du bassin du fleuve, des Grands Lacs et de leurs tributaires.

La GISL nécessite la participation et l'engagement de l'ensemble de la communauté qui réside dans un bassin versant, incluant les gouvernements (locaux, régionaux, provincial, national), les industriels, les commerçants, les producteurs agricoles et forestiers, tous les groupes d'acteurs communautaires et les citoyens. Elle offre au Québec une réelle valeur ajoutée et permet entre autres de :

- Favoriser la participation de toutes les parties prenantes.
- Mieux coordonner et intégrer la gestion du fleuve et de ses affluents.
- Mieux arrimer l'aménagement du territoire à la gestion des ressources en eau.
- Mieux arrimer les politiques, les législations, les règlements et les programmes touchant les ressources en eau.

Dans cette optique, la CMQ reconnaît l'importance de l'approche de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Elle reconnaît également que la gestion d'un système complexe comme celui du bassin du Saint-Laurent passe par une vision stratégique à l'échelle du bassin, mais elle insiste sur le fait que les décisions et les actions concrètes menées sur le terrain (ex. : assainissement, eau potable, réhabilitation, conservation, répartition des usages et aménagement du territoire…) doivent le plus souvent se prendre au niveau local, plus près des usagers. Cette constatation implique nécessairement, du point de vue de la Communauté métropolitaine de Québec, l'implication directe des élus municipaux à toutes les étapes de planification et de réalisation des interventions à venir.

LES ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES PAR LA CMQ ET LES RÉSULTATS ATTENDUS

Compte tenu des usages du fleuve au niveau de son territoire et des préoccupations de la population et des élus municipaux, la CMQ retient par ordre de priorité les orientations numéro 8, 6, 1, 2, 11 et 7 proposées dans le document de consultation.

1. Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers (orientation no 8)

Le Saint-Laurent constitue un des grands atouts économiques, sociaux et environnementaux dont dispose la région métropolitaine de Québec. Tel que mentionné précédemment, 16 des 28 municipalités de son territoire bordent les rives du fleuve. Toutes profitent à divers degrés des bénéfices induits par sa présence. Tel que décrit ci-dessus, les principaux usages et services rendus par le fleuve sur son territoire peuvent être résumés ainsi :

- L'alimentation en eau potable
- Les usages récréo-touristiques
- Les bénéfices environnementaux, dont en particulier ceux rendus possibles par la protection des milieux humides
- La voie navigable

Il est primordial pour la CMQ que ces usages soient maintenus, ce qui implique nécessairement un approvisionnement sécurisé en eau. Toute décision ayant un impact sur les débits et la qualité de l'eau provenant de l'amont de la région métropolitaine de Québec peut, de ce fait, avoir des répercussions directes pour les 744 000 citoyens de la région.

Cette question des quantités d'eau disponibles vise assurément le fleuve mais, inévitablement, les Grands Lacs également puisque 60 % de l'eau s'écoulant dans le Saint-Laurent entre Québec et Lévis provient directement du lac Ontario.

Le plan de régularisation des niveaux et des débits du lac Ontario et du Saint-Laurent, géré par la Commission mixte internationale, propose des modifications au régime des eaux du bassin versant Grands Lacs-Saint-Laurent. Tel que nous le mentionnions dans le mémoire qui a été déposé devant cet organisme en 2008, « La CMQ considère que la zone d'influence de la régularisation des eaux du lac Ontario et du Saint-Laurent ne se termine pas à Trois-Rivières, soit là où cesse l'effet des marées. Cette délimitation semblait peut-être appropriée dans un contexte climatique où l'eau douce paraissait abondante. Devant l'inconnu que réservent les variations climatiques, la CMQ estime que la CMI doit porter un intérêt particulier à la quantité et à la qualité de l'eau douce provenant du lac Ontario et servant aux 730 000 usagers présents sur le territoire de la CMQ » (Source : *Mémoire présenté à la Commission mixte internationale dans le cadre des audiences publiques sur la proposition du Plan de régularisation 2007 et sur l'ordonnance d'approbation*, page 8).



Il nous apparait également important que cette question soit abordée en ayant à l'esprit les connaissances acquises en matière de changements climatiques. En 2010, le Québec a connu des baisses des niveaux d'eau jamais vus. Cette situation a eu des impacts sur certaines des prises d'eau potable de la région. Il faut donc s'assurer que des changements potentiels ne perturberont pas les quantités d'eau nécessaire aux usages évoqués précédemment.

Rappelons que l'eau est un enjeu de développement économique et de croissance tout autant que de richesse environnementale.

Résultats attendus

- Assurer la pérennité et le développement des usages mentionnés dans un contexte de développement économique durable, c'est-à-dire dans le respect de l'environnement du fleuve Saint-Laurent. Ceci devrait être clairement explicité dans l'Entente.
- Reconnaître que le territoire de la CMQ fait partie de la zone d'influence des Grands Lacs et, à ce titre, faire en sorte que l'opinion de la Communauté soit pleinement considérée dans le débat entourant la régularisation des niveaux et des débits d'eau sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent.
- Acquérir, pour la région de Québec, de nouvelles connaissances sur l'évolution possible des débits du fleuve dans un contexte de changements climatiques et d'un nouveau plan de régularisation des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et anticiper les impacts potentiels de cette évolution, particulièrement sur l'avancée (vers l'ouest) du front salin.

2. Améliorer l'accès public au Saint-Laurent (orientation no 6)

Les citoyens de la région métropolitaine de Québec vivent actuellement un réel engouement à l'égard du fleuve et de ses multiples usages. De nouveaux accès au Saint-Laurent, souvent destinés aux promeneurs et aux cyclistes, ont été aménagés par les municipalités de la région. Inaugurée à l'occasion des fêtes du 400e anniversaire de la Ville de Québec, la Promenade Samuel-de-Champlain permet aujourd'hui de redonner le fleuve aux citoyens là où, il y a peu d'années encore, réservoirs d'essence, terrains dégradés et voies de circulation automobile à haut débit occupaient l'essentiel de l'espace. La Ville de Lévis a fait de nombreux heureux en aménageant son Parcours des Anses. La MRC de La Côte-de-Beaupré a également des projets visant à améliorer l'accès des citoyens au Saint-Laurent.

La requalification d'espaces dans le but de permettre l'accès public doit cependant s'inscrire dans une démarche durable. Il est de ce fait important de s'assurer à la fois que les milieux naturels sont protégés ET qu'ils demeurent accessibles au public, évidemment dans le respect du caractère exceptionnel de ces milieux.

Résultats attendus

- Contribuer au développement de nouveaux accès au fleuve.
- Développer des usages compatibles avec la préservation des milieux naturels et des rives.
- Promouvoir l'organisation d'activités en liens avec le fleuve.



3. Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial (orientation no 1)

Le fleuve est une des constituantes clés du milieu naturel de la région métropolitaine de Québec. Comme mentionné plus haut, il représente un important lieu de passage pour les oiseaux migrateurs et un site d'observation de premier plan.

Le Saint-Laurent sert également d'assise à une multitude de milieux humides. Sur ses 195 km de berges (79 km sur la rive-nord, 42 km sur rive-sud et 74 km autour de l'Île-d'Orléans), plusieurs milieux humides ont été répertoriés, dont certains d'une grande importance pour la protection d'espèces menacées ou en position précaire au Québec et au Canada. Les battures de Saint-Augustin-de-Desmaures sont, par exemple, le seul endroit au monde où l'on retrouve le Gentianopsis de Victorin. L'*Atlas des milieux humides du territoire de la communauté métropolitaine de Québec*, réalisé par Canards Illimités en collaboration avec la CMQ, fournit une masse imposante d'informations sur le sujet.



Résultats attendus

- Acquérir, à des fins de restauration, de protection et de mise en valeur, de nouveaux milieux naturels d'importance pour la zone névralgique « Québec ».
- Accroître les ressources financières et techniques pour la restauration, la valorisation et la protection des milieux d'intérêt écologique et patrimonial.

4. Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes (orientation no 2)

L'étude des phénomènes climatiques susceptibles d'affecter le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'avoir des impacts sur la quantité et la qualité de l'eau est une priorité pour la CMQ. Une modélisation de ces phénomènes serait souhaitable. Cette connaissance servirait à mettre en place des mesures d'adaptation aux impacts des changements débutés et anticipés.

Le développement de ces mesures d'adaptations rejoint les préoccupations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMQ. Elles portent entre autres sur l'aménagement du territoire, la gestion des eaux sanitaires, la gestion de l'eau pluviale et de ruissellement, le contrôle de l'érosion et du transport sédimentaire, les mesures de conservation de la ressource en eau ainsi que la mise en place d'actions en éducation et sensibilisation du public.

La portion amont de la zone fluviale présente sur le territoire de la CMQ est située en eaux douces alors que la portion aval est en eaux salées, ce qui confère à la région un caractère tout à fait particulier qui ne se retrouve nulle part ailleurs sur le Saint-Laurent et qui, en soi, constitue un autre argument en faveur du choix de la zone névralgique « Québec ». La ligne de contact entre ces deux zones se trouve présentement à la pointe est de l'Île-d'Orléans. Les prises d'eau municipales et industrielles sont évidemment situées en eaux douces. Si les quantités d'eau en provenance de l'amont diminuaient, par exemple suite à une plus importante évaporation à la surface des Grands Lacs, et que le niveau d'eau de la mer, du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent augmentait suite, entre autres, à la fonte des glaciers, le front salin pourrait évidemment se déplacer vers l'ouest et éventuellement affecter les prises d'eau potable présentes sur le territoire de la CMQ.

Résultats attendus

- Acquérir une meilleure connaissance des débits du fleuve jusqu'à Québec dans un contexte de changement climatique. À cet égard, étendre les études en cours sur la modélisation du fleuve de manière à y inclure la zone névralgique de Québec.
- Acquérir une meilleure connaissance sur l'évolution du front salin.
- Instaurer des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

5. Évaluer la présence et les effets des substances toxiques, émergentes et pathogènes sur l'écosystème (orientation no 11)

Sur le territoire de la CMQ, les eaux sanitaires sont désormais collectées puis acheminées vers les nombreuses usines d'épuration des eaux usées de la région. Ces mesures sont importantes puisque quatre prises d'eau municipales et trois prises industrielles (Papiers Stadacona, Ultramar et Abitibi-Consolidated) sont situées dans le cours du Saint-Laurent.

Par contre, les nouvelles substances pharmaceutiques (ex. : antidépresseurs, hormones, etc.) ne sont actuellement pas traitées par les stations d'épuration des eaux usées ni par les stations de traitement d'eau potable. Bien que présentes à très faibles doses, leurs effets sur la santé humaine restent peu connus. L'évaluation de l'effet de ces « perturbateurs endocriniens » est prioritaire dans la région de Québec où une grande partie de l'eau potable consommée provient du fleuve. Cette orientation est d'autant plus prioritaire qu'elle se retrouve également dans le plan d'action des Grands Lac, et ce, tant du côté américain (Great Lakes Restoration Initiative Action Plan) que canadien (Canadian Great Lakes Remedial Action Plan).

Résultats attendus

- Doter le fleuve Saint-Laurent d'outils de surveillance.
- Intégrer des analyses plus fines pour échantillonner de nouvelles molécules.

6. Maintenir et promouvoir une navigation durable (orientation no 7)

L'industrie maritime est en perpétuelle évolution. Sa croissance future est prévisible. Chaque année, des milliers de navires traversent la région, en direction de l'est ou de l'ouest. Les gouvernements du Québec et du Canada collaborent à faire du système Grands Lacs/Saint-Laurent une porte continentale pour l'Amérique du Nord. Des sommes importantes sont attendues dans la région de Québec afin d'accroître les activités de transport maritime sur notre territoire et à l'échelle du Saint-Laurent. Le nombre de croisiéristes en transit au port de Québec va en s'accroissant et le désir de faire de Québec un port d'attache est prometteur. Des projets d'extension des infrastructures d'accueil du port sont actuellement en cours. Il est important de s'assurer que cette croissance sera possible et se fera dans le respect de l'environnement.



Résultats attendus

- Utiliser le plein potentiel du Saint-Laurent aux fins du transport maritime.
- Faire du Saint-Laurent la porte d'entrée principale de l'Est du Canada.
- Avoir une gestion intégrée du fleuve qui favorise le développement de la navigation durable.

LES ZONES NÉVRALGIQUES DU SAINT-LAURENT

La CMQ est tout à fait favorable à l'approche par zones névralgiques développée dans le cadre de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Elle approuve le choix du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec comme zone névralgique et réitère son désir d'agir comme organisme intégrateur pour les actions qui seront entreprises dans la région métropolitaine de Québec.

UNE PRÉOCCUPATION EXCLUE : L'ÉROSION

La CMQ tient à rappeler que l'érosion côtière, particulièrement sur le pourtour de l'Île-d'Orléans, touche également son territoire. Le tableau intitulé « Enjeux, orientations et zones névralgiques retenus au cours de la première phase des négociations de la nouvelle Entente sur le Saint-Laurent » n'en fait pas mention pour la zone névralgique « Québec ».



Les résultats d'analyses d'eau effectuées en 2004-2005 pour les stations d'échantillonnage de la région de Québec (établie dans le cadre du Plan d'action St-Laurent) indiquent une détérioration récente de la qualité de cette eau. Selon les chercheurs du Plan d'action Saint-Laurent, cette détérioration ne proviendrait pas d'une augmentation ou d'une dégradation des eaux usées déversées en cours d'eau, mais bien de l'érosion causée par des précipitations plus abondantes et des débits plus élevés du fleuve. Le ruissellement de surface amènerait plus de matières dissoutes et en suspension et plus de phosphore au fleuve. L'érosion des berges et du lit du fleuve en période de débits plus élevés contribuerait à ce phénomène.

La CMQ considère donc qu'il deviendra rapidement nécessaire d'identifier de manière plus précise les zones d'érosion les plus problématiques de la région et de réaliser, à leur égard, un plan d'action comprenant entre autres des mesures de mitigation.

CONCLUSION

La Communauté métropolitaine de Québec remercie les gouvernements du Québec et du Canada de l'avoir inclue parmi les organismes ciblés par la présente consultation. Les pages qui précèdent l'ont amplement démontré, la CMQ s'intéresse depuis ses tout débuts à l'avenir du Saint-Laurent et pose régulièrement des gestes susceptibles de favoriser sa protection et sa mise en valeur.



Cette attitude se comprend. Le fleuve Saint-Laurent constitue en effet la véritable colonne vertébrale du Québec, que ce soit au plan économique, historique ou environnemental. Qui plus est, les citoyens vivent un véritable engouement pour cet axe de vie, conséquence des nombreux investissements réalisés pour leur redonner accès à ses rives. Et ces citoyens ne veulent plus se contenter d'observer le fleuve uniquement à partir de ses berges. Plusieurs optent maintenant pour y pratiquer des activités de contact avec l'eau (baignade, kayak, voile, etc.). Cet attrait nouveau, combiné à l'importance intrinsèque du fleuve Saint-Laurent, entraîne inévitablement des responsabilités accrues de la part des gouvernements.

La Communauté métropolitaine de Québec encourage donc ces derniers à poursuivre leurs efforts afin de doter le Saint-Laurent d'un véritable plan de protection, de restauration et de mise en valeur. La CMQ est également d'avis que ce plan doit être accompagné des outils nécessaires à sa réalisation, dont, au premier chef, des investissements conséquents avec l'importance des enjeux traités. Sans cet argent, la future Entente Canada-Québec ne pourra qu'évoquer de grands principes et de bons vœux.

En second lieu, la CMQ soutient pleinement l'approche de gestion intégrée du Saint-Laurent, seule capable de provoquer à court, moyen et long terme les améliorations souhaitées en matière de protection et de mise en valeur du Saint-Laurent. Cette gestion intégrée, qui implique nécessairement une vision partagée de l'avenir du fleuve, doit évidemment être réalisée au niveau de l'ensemble du Saint-Laurent.

Pour la CMQ, ce mode de gouvernance doit avoir pour corollaire une vision qui soit également partagée à l'échelle des zones névralgiques. Il est donc proposé que la gestion intégrée soit aussi utilisée au niveau de chacune de ces zones. Forte de sa représentativité au niveau de la région métropolitaine de Québec, la CMQ constitue l'instance politique privilégiée pour traiter des questions qui touchent le fleuve et, à ce titre, voir à mobiliser les acteurs en présence et assurer une cohérence des multiples plans sectoriels. La Communauté métropolitaine de Québec se propose donc pour agir à titre d'interlocuteur privilégié dans ce dossier au niveau de la zone névralgique « Québec ».

Enfin, la Communauté métropolitaine de Québec tient à rappeler que l'assainissement des eaux du fleuve ne pourra se faire sans que ne soient établis de très forts liens avec les gouvernements des villes, des provinces et des états bordant les Grands Lacs. ▪

Communauté métropolitaine de Québec

Édifice Le delta III
2875, boulevard Laurier
10e étage, bureau 1000
Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 641-6249
Télécopieur : 418 641-6545

www.cmquebec.qc.ca